



Mairie de MONTJOIRE PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et quinze Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de Montjoire, sous la présidence de Madame Isabelle GOUSMAR.

Présents :

Isabelle GOUSMAR, Pascale DAL MASO, Jean-Nicolas FALBA, Patrick GAY, Nathalie MAYBON CHEMINEL, Maxime RAMON GIACOMIN, Jean-Pascal RAYNAUD, Florent SAUZARET, Marie-Christine SAUZARET, Valérie SÉRIÉ, Cédrine SOURBIER, Tifany THIEBAULT et Pierre THOMAS.

Procurations :

Maxime RAMON à Florent SAUZARET
Jacques ROUX à Patrick GAY
Valérie SERIE à Isabelle GOUSMAR
Nancy SOURBIER à Pascale DAL MASO

Madame Cécile BELLEYME a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation	2 Avril 2026
Membres en exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

RÉSULTAT DES VOTES :

DÉLIBÉRATIONS	TITRES	VOTE
2026-12	Membres commission action sociale.	Unanimité
2026-13	Membres commission appel d'offres.	Unanimité
2026-14	Délégués du SDEHG.	Unanimité
2026-15	Délégué à l'AFC.	Unanimité
2026-16	Délégué CNAS.	Unanimité
2026-17	CFU 2025 – Budget assainissement.	Unanimité
2026-18	Affectation de résultat – Budget assainissement.	Unanimité
2026-19	Budget Primitif 2026- Budget assainissement.	Unanimité
2026-20	CFU 2025 – Budget CCAS.	Unanimité
2026-21	Acquisition du patrimoine du CCAS.	Unanimité
2026-22	CFU 2025 – Budget communal.	Unanimité
2026-23	Affectation de résultat – Budget communal.	Unanimité
2026-24	Taux imposition 2026.	Unanimité
2026-25	Subventions communales annuelles.	Unanimité
2026-26	Subvention exceptionnelle à l'association Team Bombard.	Unanimité
2026-27	Subvention aux Meilleurs Ouvriers de France.	Unanimité
2026-28	Subvention à la coopérative scolaire pour le voyage des classes maternelles.	Unanimité
2026-29	Budget Primitif 2026 – Budget communal.	Unanimité
2026-30	Dépenses au compte 623.	Unanimité
2026-31	Octroi de la garantie AFL.	Unanimité
2026-32	Représentants AFL.	Unanimité
2026-33	Recrutement pour remplacement d'agents indisponibles.	Unanimité
2026-34	Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité.	Unanimité
2026-35	SDEHG – Pose d'un coffret Place de la Verrière.	Unanimité
2026-36	Travaux de sécurisation talus du cimetière – Demande de subvention au CD31.	Unanimité
2026-37	Désignation des membres de la CCID.	Unanimité
2026-38	Aménagement d'un local – Demande de subvention au CD31.	Unanimité

1/ Approbation du dernier procès-verbal

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 Mars 2026.

Approuvé à l'unanimité

2/ Membres de la Commission action sociale.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de constituer une commission d'actions sociales. Elle sera chargée d'étudier les questions relatives à la solidarité, à l'aide sociale, à la petite enfance, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Cette Commission comprendra cinq membres titulaires, en plus de Madame le Maire à la présidence, pour toute la durée du mandat.

Madame le Maire propose : Nathalie MAYBON-CHEMINEL, Marie-Christine SAUZARET, Valérie SÉRIÉ, Nancy SOURBIER et Tifany THIEBAULT.

Approuvé à l'unanimité

3/ Membres de la commission appel d'offres.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour toute la durée du mandat. Cette commission est chargée d'examiner les offres reçues dans le cadre des procédures de marchés publics et de formuler un avis sur l'attribution des marchés.

Cette commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants sur toute la durée du mandat. Elle est présidée par Madame le Maire.

Madame le Maire propose :

- Patrick GAY, Jean-Pascal RAYNAUD et Florent SAUZARET membres titulaires.
- Maxime RAMON-GIACOMIN, Tifany THIEBAULT et Pierre THOMAS membres suppléants.

Approuvé à l'unanimité

4/ Délégués du SDEHG.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en raison d'un grand nombre de responsabilités qui lui incombent, elle préfère laisser Florent SAUZARET la place de délégué du SDEHG.

Approuvé à l'unanimité

5/ Délégués à l'Association Familiale Intercantonale de MONTASTRUC LA CONSEILLÈRE.

Conformément aux statuts de l'Association Familiale Intercantonale, Madame le Maire rappelle qu'il convient d'élire, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un délégué titulaire, ainsi qu'un délégué suppléant, afin de représenter la Commune et de siéger au sein de l'Association.

Madame le Maire propose :

- Nancy SOURBIER membre titulaire.
- Marie-Christine SAUZARET et Isabelle GOUSMAR membres suppléants

Approuvé à l'unanimité

6/ Délégué CNAS.

Le Comité National d'Action Sociale est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Madame le Maire propose de nommer Nancy SOURBIER en qualité de délégué élu du CNAS.

Approuvé à l'unanimité

7/ CFU 2025 – Budget assainissement.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique qui fusionne le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public sans remettre en cause les prérogatives respectives.

Considérant les éléments suivants :

MONTJOIRE - Budget assainissement - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	49 706,40	39 177,53	88 883,93	
	Recettes réalisées (1)	B	50 885,57	38 176,55	89 062,12	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	117 000,00	52 002,00	169 002,00	
	Dépenses réalisées (1)	E	8 230,89	49 787,03	58 017,92	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	42 654,68	-11 610,48	31 044,20	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	67 293,60	12 822,47	80 116,07	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	109 948,28	1 211,99	111 160,27	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	109 948,28	1 211,99	111 160,27	

Approuvé à l'unanimité

8/ Affectation de résultat – Budget assainissement.

Section fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 est déficitaire de 11 610.48 € qu'il faut déduire le solde positif de 2024 d'un montant de 12 822.47 €.

La section de fonctionnement reste excédentaire de **1 211.99 €**.

Section investissement :

Le résultat de l'exercice 2025 est excédentaire de 42 654.68 € auquel s'ajoute le solde positif de 2024 d'un montant de 67 293.60 €.

La section investissement est excédentaire de **109 948.28 €**.

Approuvé à l'unanimité

9/ Budget Primitif 2026 – Budget assainissement.

Dépenses fonctionnement :

- Dépenses réelles : 2 062.00 € de charges à caractère général
388.00 € de charges financières
- Dépenses non budgétaires : 48 700.00 €

Total de dépenses : **51 150.00 €**

Recettes fonctionnement :

- Excédent reporté : 1 211.99 €
- Redevance assainissement : 17 568.01 €
- Subvention de la Commune : 26 500.00 €
- Recettes non budgétaires : 5 870.00 €

Total de recettes : **51 150.00 €**

Le budget est équilibré en section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement :

- Emprunt : 2 400.00 €
- Travaux : 150 930.00 €
- Dépenses non budgétaires : 5 870.00 €

Total de dépenses : **159 200.00 €**

Recettes d'investissement :

- Excédent reporté : 109 948.28 €
- FCTVA : 551.72 €
- Recettes non budgétaires : 48 700.00 €

Total de recettes : **159 200.00 €**

Le budget est équilibré en section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

10/ CFU 2025 – Budget CCAS.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique qui fusionne le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public sans remettre en cause les prérogatives respectives.

Madame le Maire informe son conseil que le CCAS a été dissout par la délibération 2024-48. Aucune écriture n'a donc été passée en 2025. Cependant, la DGFIP n'ayant pas encore clôturé le compte, la Commune est dans l'obligation de voter à nouveau un CFU.

Considérant les éléments suivants :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	0,00	0,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 616,09	25 048,81	29 664,90
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	789,47	789,47
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	-789,47	-789,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	4 616,09	25 048,81	29 664,90
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	4 616,09	24 259,34	28 875,43
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	4 616,09	24 259,34	28 875,43

Approuvé à l'unanimité

11/ Autorisation d'acquisition du patrimoine du CCAS.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le CCAS a été dissout par la délibération 2024-48.

L'ensemble de ses actifs doit être transféré au budget et patrimoine de la Commune.

C'est à ce titre que Madame le Maire informe son conseil que le CCAS était propriétaire de la parcelle AI 0142 de 7 680 m² située au lieu-dit Enfouys à MONTJOIRE.

Elle propose au conseil municipal d'autoriser l'acquisition de cette parcelle à titre gracieux au sein du patrimoine communal.

Approuvé à l'unanimité

12/ CFU 2025 – Budget communal.

Madame le Maire donne la parole à Florent SAUZARET, élu chargé des finances pour qu'il expose le CFU 2025 de la Commune.

Après une présentation retraçant l'évolution financière de la Commune sur l'ensemble du mandat précédent, Florent SAUZARET détaille la situation financière de l'année 2025.

Considérant les éléments suivants :

MONTJOIRE - Budget Communal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	489 764,02	881 615,16	1 371 379,18
	Recettes réalisées (1)	B	270 881,72	974 115,76	1 244 997,48
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	802 171,41	1 270 000,00	2 072 171,41
	Dépenses réalisées (1)	E	236 901,85	975 931,57	1 212 833,42
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	33 979,87	-1 815,81	32 164,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	312 407,39	388 384,84	700 792,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	346 387,26	386 569,03	732 956,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	346 387,26	386 569,03	732 956,29

Approuvé à l'unanimité

13/ Affectation du résultat – Budget communal.

Section fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 est déficitaire de 1 815.81 € qu'il faut déduire du solde positif de 2024 d'un montant de 388 384.84 €.

La section de fonctionnement reste excédentaire de **386 659.03 €**.

Section investissement :

Le résultat de l'exercice 2025 est excédentaire de 33 979.87 € auquel s'ajoute le solde positif de 2024 d'un montant de 312 407.39 €.

La section investissement est excédentaire de **346 387.26 €**.

Approuvé à l'unanimité

14/ Taux d'imposition 2026.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026.

TAXES	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	38.84 %	38.84 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	79.91%	79.91%
Taxe Habitation	13.04%	13,04%

La recette escomptée est de 536 025.00 €

Approuvé à l'unanimité

15/ Subventions communales 2026.

65738	Subvention annuelle	Budget assainissement		26 500,00
65748	Subvention annuelle	ACCA Montjoire	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	Colline Vertébrale	Association	300,00
65748	Subvention annuelle	Coopérative scolaire - USEP	Association	700,00
65748	Subvention annuelle	Foot Vétérans	Association	150,00
65748	Subvention annuelle	Archéologie de Villariès	Association	150,00
65748	Subvention annuelle	AFC	Association	300,00
65748	Subvention annuelle	Les petits montjoviens	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	Bois privés	Association	300,00
65748	Subvention annuelle	Comité des Fêtes	Association	5 800,00
65748	Subvention annuelle	Coopérative scolaire	Association	2 500,00
65748	Subvention annuelle	Ecole de foot	Association	2 800,00
65748	Subvention annuelle	Potes Agés	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	FNACA Montastruc	Association	100,00
65748	Subvention annuelle	SPA	Association	700,00
65748	Subvention annuelle	Asso Sportive Collège Bessières	Association	1 000,00
65748	Subvention annuelle	CALV	Association	1 000,00
65748	Subvention annuelle	Montjo	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	Les Foulées Montjoviennes	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	Agriculteurs	Association	100,00
65748	Subvention annuelle	Danse ton Montjoire	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	Végédingues	Association	300,00
65748	Subvention annuelle	CLAC Collège Bessières	Association	1000,00
65748	Subvention annuelle	Team Bombard	Association	300,00

Approuvé à l'unanimité

16/ Subvention exceptionnelle à l'association Team Bombard.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Team Bombard organise des baptêmes de voitures de course et de rallye pour le Téléthon au sein du village.
Les coûts d'assurance étant élevés Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle afin de pallier à ces dépenses.
Madame le Maire propose de verser une subvention de 1 283.00 €.

Approuvé à l'unanimité

17/ Subvention aux Meilleurs Ouvriers de France.

Madame le Maire annonce au conseil municipal qu'un jeune Montjovien s'est inscrit au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France 2026 » catégorie fraiseur.
Madame le Maire propose au conseil municipal de soutenir le concours et de parrainer notre candidat à hauteur de 50.00 €.

Approuvé à l'unanimité

18/ Subvention à la coopérative scolaire pour le voyage des classes de maternelle.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les classes de maternelles du groupe scolaire de MONTJOIRE souhaiterait organiser un voyage éducatif au cours du troisième trimestre pour 51 élèves.
Ce voyage sera d'une durée de trois jours à BERLATS dans le Tarn.
Pour soutenir ce projet, Madame le Maire propose d'accorder une aide financière exceptionnelle de 50€ par élève, soit une subvention de 2 550.00 €.

Approuvé à l'unanimité

19/ Budget Primitif 2026 – Budget Communal.

Dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général : 493 700.00 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 540 500.00 €
- Atténuations de charges : 12 000.00 €
- Autres charges de gestion : 190 110.00 €
- Charges financières : 13 500.00 €
- Dotation aux provisions : 990.00 €

Total de dépenses : 1 250 800.00 €

Recettes fonctionnement :

- Atténuations de charges : 11 000.00 €
- Produits de services : 60 100.00 €
- Fiscalité locale : 538 000.00 €
- Dotations : 240 000.00 €
- Autres produits de gestion : 15 130.97 €
- Résultats reportés : 386 569.03 €

Total de recettes : 1 250 800.00 €

Le budget est équilibré en section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement :

- Immobilisations incorporelles : 3 000.00 €
- Immobilisations corporelles : 346 900.00 €
- Opérations : 305 000.00 €
(Cabanon cimetière – Talus cimetière – Aménagement Mairie – Hangar Boulangerie – Relamping)
- Emprunt : 30 100.00 €

Total de dépenses : 685 000.00 €

Recettes d'investissement :

- Subventions : 238 400.00 €
- Dotations : 99 612.74 €
- Caution : 600.00 €
- Excédent reporté : 346 387.26 €
-

Total de recettes : 685 000.00 €

Le budget est équilibré en section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

20/ Dépenses au compte 623 « Publicité, Publications, Relations publiques ».

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est demandé aux collectivités territoriales de procéder à une délibération de principe précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

A ce titre, Madame le Maire propose de prendre en charge sur ce compte :

- La réalisation et la diffusion de supports de communication (bulletins municipaux, affiches, flyers...)
- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, les prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, vœux du Maire, repas des Aînés, spectacles école, forums et réunions d'associations...
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, baptêmes civils, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, sportives ou éducatives.
- Les bons d'achats offerts par la Mairie lors de manifestations telles que des lotos, des tombolas ou autres.

Approuvé à l'unanimité

21/ Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale.

En tant que membre de l'AFL, la convention impose de prendre une délibération annuellement afin de pouvoir bénéficier d'un prêt durant l'année si besoin.

Approuvé à l'unanimité



22/ Représentants des collectivités membres de l'Agence France Locale.

La délibération 2021-003 du 21 Janvier 2021 validant l'adhésion de la Commune de MONTJOIRE au groupe Agence France Locale, prévoit qu'un membre titulaire et un membre suppléant doit être nommé afin de représenter les collectivités membres de l'AFL.

Madame le Maire propose d'être le représentant titulaire et propose Florent SAUZARET en représentant suppléant.

Approuvé à l'unanimité

23/ Recrutement d'agents contractuels pour remplacement d'agents indisponibles.

Madame Le Maire expose que pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents de la commune peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

Les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le remplacement des agents indisponibles, d'autoriser le Maire à recruter les agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

Approuvé à l'unanimité

24/ Recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier.

Madame Le Maire expose qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques afin d'assurer la propreté des bâtiments et l'entretien du village.

En application de l'article L332-23-2 du code de la fonction publique, il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Madame le Maire précise que les agents seront recrutés à temps non complet à hauteur de 30 heures hebdomadaires (soit 30/35^{ème} d'un temps plein) sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C pour assurer les fonctions de propreté des bâtiments et / ou entretien du village.

Approuvé à l'unanimité

25/ SDEHG – Pose d'un coffret Place de la Verrière.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 31 Juillet 2025 concernant la pose d'un coffret S20 équipé d'une prise Tri 63 A au niveau des coffrets prises sur la place au lieu-dit La Verrière, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération.

Les travaux sont estimés à 3 604.00 € dont 1 599.00 € de participation pour la Commune, le reste étant pris en charge par le SDEHG.

Approuvé à l'unanimité

26/ Travaux de sécurisation du talus du cimetière – Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la tempête Nils du mois de Février 2026, le talus du cimetière s'est fragilisé. Les dalles de béton soutenant le cimetière et des parties de talus sont en train de s'effondrer.

Il est urgent de faire des travaux de sécurisation de ce talus avant que les dalles et la terre ne tombent sur le chemin de la Marnière et ne provoquent un accident.

Au terme de plusieurs devis, quatre devis sont retenus pour la qualité de leur offre :

- Entreprise ECTP pour les travaux de reprise du talus et dépose partielle du mur d'enceinte pour un montant de 17 409.50 € HT soit 20 891.40 € TTC.
- Entreprise VAYSSE pour la création d'une clôture souple pour un montant de 2 494.00 € HT soit 2 992.80 € TTC.
- Entreprise VAYSSE pour la mise en place d'une toile de paillage pour un montant de 4 541.00 € HT soit 5 449.20 € TTC.
- Entreprise VAYSSE pour la végétalisation du talus bâché pour un montant de 7 242.00 € HT soit 8 690.40 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

26/ Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de constituer une commission communale d'impôts directs. Elle sera chargée d'émettre un avis sur les réclamations des contribuables relatives aux bases d'imposition des taxes directes locales et d'émettre un avis à l'attention de l'administration fiscale.

Elle est composée de sept membres à savoir six commissaires et Madame le Maire. Le nombre de suppléants est identique.

Il appartient au conseil municipal de proposer une liste de 24 membres qui sera soumise au directeur départemental des finances publiques qui désignera les six membres et six suppléants.

Approuvé à l'unanimité

27/ Aménagement de la Maison des Bois - Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une Maison de Bois a été construite aux abords du nouveau cimetière afin de proposer aux administrés et aux associations un espace rencontre autour des thèmes de la nature et de la biodiversité.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'aménager cet espace au plus tôt.

Au terme de plusieurs devis, quatre devis sont retenus pour la qualité de leur offre :

- Entreprise TIGNOL pour le bardage pour un montant de 2 850.35 € HT soit 3 420.42 € TTC.
- Entreprise SISCA pour les fournitures électriques pour un montant de 1 624.24 € HT soit 1 949.09 € TTC.
- Entreprise SISCA pour la fourniture du groupe réversible pour un montant de 1 107.63 € HT soit 1 329.16 € TTC.
- Entreprise CASTORAMA pour la porte de garage pour un montant de 574.17 € HT soit 689.00 € TTC.
- Entreprise GEDIMAT pour les fournitures de finition pour un montant de 854.65 € HT soit 1 025.58 € TTC.
- Entreprise GEDIMAT pour les fournitures du local sanitaires pour un montant de 2 229.88 € HT soit 2 675.86 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

28/ Questions diverses.

Délégations et missions de chaque membre du conseil municipal :

RÉFÉRENTS ÉLUS :

ASSOCIATIONS	Pascale DAL MASO – Cédrine SOURBIER
ÉCOLE	Nathalie MAYBON-CHEMINEL – Isabelle GOUSMAR - Cédrine SOURBIER -
ÉLECTRICITÉ	Patrick GAY – Florent SAUZARET
FINANCES	Florent SAUZARET
MARCHÉS PUBLICS	Patrick GAY – Jean-Pascal RAYNAUD – Florent SAUZARET – Tifany THIEBAULT – Pierre THOMAS
ORDURES MÉNAGÈRES	Pascale DAL MASO – Jacques ROUX
SPORT	Jean-Nicolas FALBA – Maxime RAMON-GIACOMIN
TRAVAUX	Jean-Nicolas FALBA - Patrick GAY – Jean-Pascal RAYNAUD – Florent SAUZARET – Pierre THOMAS
URBANISME	Isabelle GOUSMAR - Jean-Pascal RAYNAUD

COMMISSIONS :

ACTION SOCIALE	Nathalie MAYBON-CHEMINEL – Marie-Christine SAUZARET – Valérie SÉRIÉ - Nancy SOURBIER – Tifany THIEBAULT
APPEL OFFRES	Patrick GAY – Jean-Pascal RAYNAUD – Florent SAUZARET Maxime RAMON-GIACOMIN – Tifany THIEBAULT – Pierre THOMAS

DÉLÉGUÉS :

SYNDICAT DES EAUX	Jean-Pascal RAYNAUD – Pierre THOMAS
SDEHG	Patrick GAY – Florent SAUZARET
AFC	Isabelle GOUSMAR - Marie-Christine SAUZARET – Nancy SOURBIER
CNAS	Nancy SOURBIER

La séance est levée à 21h15.


